

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**OBJET : Animation du grand cycle de l'eau - GEMAPI : Approbation des avenants de transfert des marchés publics dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI**

**Séance du 14 mars 2023**

Membres du Bureau en exercice	17	Date de la convocation	07 mars 2023
Nombre de présents	10	Date de l'affichage	07 mars 2023
Nombre de Procurations	0		
Nombre de votants	10		
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 14 mars 2023, à 18h00 le Bureau Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2023, s'est réuni à la salle d'audience à la MCI à Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Fabrice Pannekoucke.

Composition du Bureau Syndical	Membres du Bureau Syndical	Présent	Excusé	Absent	Procuration
Président	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
1 <sup>ER</sup> Vice Président	MARTIN Patrick		X		
2 <sup>ème</sup> Vice Président	ABONDANCE Jocelyne	X			
3 <sup>ème</sup> Vice Président	POINTET André	X			
4 <sup>ème</sup> Vice Président	FAVRE Didier	X			
5 <sup>ème</sup> Vice Président	DESRUES Guillaume	X			
6 <sup>ème</sup> Vice Président	SPIGARELLI Lucien	X			
7 <sup>ème</sup> Vice Président	PACHOD Jean Yves	X			
8 <sup>ème</sup> Vice Président	DUNAND François	X			
9 <sup>ème</sup> Vice Président	JAY Claude	X			
Membre du Bureau	UTILLE GRAND Cécile			X	
Membre du Bureau	PICOLLET Auguste	X			
Membre du Bureau	ROLLAND Vincent		X		
Membre du Bureau	BLANC TAILLEUR Fabienne		X		
Membre du Bureau	AMET Yannick			X	
Membre du Bureau	MONIN Thierry			X	
Membre du Bureau	THEVENON Raphaël			X	

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

21 MARS 2023

RECEPISSE

**OBJET : Animation du grand cycle de l'eau - GEMAPI : Approbation des avenants de transfert des marchés publics dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI**

Monsieur le Président rappelle que l'APTV a pris la compétence de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2023 en lieu et place des 5 Communautés de Communes du Territoire (CC Cœur de Tarentaise, CC Val Vanoise, CC des Versants d'Aime, CC de Haute Tarentaise et CC des Vallées d'Aigueblanche), ainsi que de la Communauté d'Agglomération Arlysère mais uniquement sur le périmètre du bassin versant de l'Isère (communes de La Bâthie, Cevins, Esserts-Blay, Rognaix, Saint-Paul-sur-Isère, Tourn-en-Savoie et Albertville pour une partie de son territoire).

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence GEMAPI les EPCI anciennement compétents avaient engagé des opérations qui avaient donné lieu à la signature de marchés publics d'études et de travaux, dont la durée va au-delà du 1er janvier 2023. Les services ont recensé 34 marchés publics en cours concernant l'exercice de la compétence GEMAPI, 22 marchés d'études et 12 marchés de travaux.

En application de l'Article L5721-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un transfert de compétence à un Syndicat Mixte Ouvert entraîne la substitution de plein droit des collectivités et EPCI initialement compétents, à la date du transfert des compétences, dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Les contrats et notamment les marchés publics, sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les collectivités et établissements n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

Pour formaliser le transfert des marchés publics à l'APTV et permettre le paiement des futures factures, il convient de signer un avenant de transfert entre l'APTV et chaque entreprise titulaire de marché.

Le comité syndical de l'APTV en date du 11 janvier 2023 a donné délégation au président et au bureau en matière de marchés publics.

Pour le Président, la délégation concerne la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- Des marchés et accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 30 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Des marchés et accords-cadres de services d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Pour le bureau, la délégation concerne la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- Des marchés et accords-cadres de fournitures d'un montant supérieur à 30 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Des marchés et accords-cadres de services d'un montant supérieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les marchés publics GEMAPI à reprendre par l'APTV et qui entrent dans le champ de compétence du Président sont les suivants :

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

21 MARS 2023

RECEPISSE

EPCI	TYPOLOGIE DU MARCHÉ	INTITULE	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT initial ou actualisé	ETAT DE CONSOMMATION FINANCIER
				HT	HT
CCHT	Marché de services	Etude de définition d'un programme d'actions pour lutter contre la déstabilisation des torrents du versant Ubac des Arcs sur la commune de Bourg Saint Maurice	HYDRETTUES	88 767,50 €	35 255,00 €
CCHT	Marché de services	Constitution du dossier d'autorisation du système d'endiguement du Reclus sur la commune de Séz	HYDRETTUES	46 350,00 €	10 875,00 €
CCHT	Marché de services	Constitution du dossier d'autorisation du système d'endiguement du Saint-Pantaléon sur la commune de Bourg Saint Maurice	RTM	23 760,00 €	0,00 €
CCHT	Marché de services	Etude de faisabilité pour la gestion du risque torrentiel sur la Davie aux Brevières-Tignes (73)	HYDRETTUES	30 204,37 €	0,00 €
CCHT	Marché de services	Dossier d'autorisation du système d'endiguement Isère sur la commune de Val d'Isère	LOMBARDI	35 938,13 €	35 975,43 €
CCVA	Marché de services	Etude de faisabilité pour la gestion du risque inondation dans les traversées d'Aigueblanche et de Notre Dame de Briançon	SETEC HYDRATEC	87 000 €	0,00 €
CCCT	Marché de services	Etude de danger, constitution d'un dossier de dossier d'autorisation de 3 systèmes d'endiguement Lot 1 : Doron de Bozel - Isère à Moûtiers	LOMBARDI	85 791,41 €	68 968,79 €
CCCT	Marché de services	Etude Hydraulique sur le Nant Gelé à Notre-Dame-du-Pré	RTM	7 840,00 €	0,00 €
CCVV	Marché de services	Régularisation du système d'endiguement avec travaux du Laisonnay	ONF - RTM	69 665,00 €	11 533,50 €
CCVV	Marché de services	Régularisation de 2 systèmes d'endiguement sans travaux de classe C - demande d'autorisation initiale Lot 1 : système de protection du doron de Pralognan à Pralognan-la-Vanoise	GINGER - BURGEAP	51 170 €	13 060 €
CCVV	Marché de services	Régularisation de 2 systèmes d'endiguement sans travaux de classe C - demande d'autorisation initiale Lot 2 : système de protection du Bonrieu à Bozel	GINGER - BURGEAP	54 520 €	13 530 €
CCVV	Marché de services	Risques torrentiels et ouvrages de protection sur le secteur de l'Ilaz au Villard du Planay - diagnostic et scénarios d'aménagement	ONF - RTM	10 560 €	0,00 €
CoVA	Marché de services	Diagnostic hydrologique et hydraulique du Versant de Montchavin les Coches	HYDRETTUES	39 370,00 €	17 950,00 €
CoVA	Marché de services	Régularisation du système d'endiguement du Villard de Landry	LOMBARDI	36 983,75 €	8 475,50 €
CoVA	Marché de services	Régularisation du système d'endiguement du torrent du Bonnegarde	HYDRETTUES	38 925,00 €	4 750,00 €
CoVA	Marché de services	Etudes pré-opérationnelles et maîtrise d'oeuvre pour la protection du hameau de Nancroix vis à vis des crues du torrent du Poncet	ONF/RTM	57 240,00 €	0,00 €
CoVA	Marché de services	Révision de la déclaration d'intérêt général pour l'entretien des cours d'eau et la gestion des espèces invasives	AMETEN	23 987,50 €	11 738,00 €
ARLYSERE	Marché de services	Etude de danger et constitution du dossier d'autorisation relatif à la régularisation du système d'endiguement du St Clément	ONF	22 990 €	17 670 €
ARLYSERE	Marché de services	Etude du St Clément lancé par la commune de Tours-en-Savoie	ONF	7 100 €	5 680 €
ARLYSERE	Marché de services	Etude de danger phase 1 - Systèmes d'endiguement du Bayet et des Moulins à St Paul-sur-Isère	ONF	28 530,00 €	7 200 €
ARLYSERE	Marché de travaux	Entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Arly et de l'Isère en basse Tarentaise Lot n°14 - Travaux de lutte contre la propagation des espèces invasives - Isère Basse Tarentaise	ALPES PAYSAGE grpt Champ des cimes ONF	80 000 €	0,00 €

Les marchés publics GEMAPI à reprendre par l'APTV et qui entrent dans le champ de compétence du bureau syndical sont détaillés ci-dessous :

EPCI	TYPOLOGIE DU MARCHÉ	INTITULÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT initial ou actualisé	ÉTAT DE CONSOMMATION FINANCIER
				HT	HT
CCHT	Marché de travaux	Travaux d'entretien de la zone de régulation du torrent de l'Arbonne	BRUNO TP	881 250,00 €	0,00 €
CCHT	Marché de travaux	Travaux d'urgence d'extraction de matériaux en cours d'eau en situation de crue sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise	BRUNO TP	250 000 €	0,00 €
CCHT	Marché de travaux	Travaux de réparation du canal de l'Isère à Val d'Isère	FREYSSINET	4 341 484,33 €	4341484,33 avenant à venir
CCHT	Marché de services	Maîtrise d'oeuvre - Travaux de réparation du canal de l'Isère à Val d'Isère	SEDIC	154 330,74 €	154330,74 avenant avenir
CCVA	Marché de travaux	Entretien des cours d'eau	ONF	126 000,00 €	0,00 €
CCCT	Marché de travaux	Entretien des cours d'eau	ONF	121 680,00 €	28 687,00 €
CCVV	Marché de services	Étude de dangers, constitution du dossier d'autorisation d'un système d'endiguement de classe C et maîtrise d'oeuvre_Doron des Allues à Brides-les-bains	HYDRETTUES	119 354,50 €	27 735 €
CCVV	Marché de travaux	Aménagement, entretien et travaux des sentiers et cours d'eau Lot 2 - Aménagement, entretien et travaux des cours d'eau	ONF	830 191,00 €	218 814,33 €
ARLYSÈRE	Marché de travaux	Entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Arly et de l'Isère en basse Tarentaise Lot n°15 – Restauration et entretien des boisements de berges et des ouvrages hydrauliques - Isère Basse Tarentaise	ALPES PAYSAGE grpt Champ des cimes ONF	180 000 €	0,00 €
ARLYSÈRE	Marché de travaux	Entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Arly et de l'Isère en basse Tarentaise Lot n°16 – Travaux d'entretien sédimentaire Urgence, post crue, inférieur à 2 000 m³ - Isère Basse Tarentaise	SIBILLE	200 000 €	0,00 €
ARLYSÈRE	Marché de travaux	Entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Arly et de l'Isère en basse Tarentaise Lot n°17 – Travaux d'entretien sédimentaire supérieur à 2 000 m³ - Isère Basse Tarentaise	BASSO	1 440 000 €	0,00 €
ARLYSÈRE	Marché de travaux		SIBILLE grpt MARTOIA		0,00 €
ARLYSÈRE	Marché de travaux		ETRAL		0,00 €

Les avenants de transfert des marchés publics ont uniquement pour but d'acter le changement de maître d'ouvrage et que les autres dispositions des marchés ne sont pas modifiées (pas d'incidences financières des avenants).

#### Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- Approuve les avenants de transfert à l'APTV des marchés publics, liés à la compétence GEMAPI,
- Autoriser le Président à signer les avenants de transfert pour les marchés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Transmis à la Sous Préfecture le  
Publié le  
Certifié exécutoire le

15 MARS 2023

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

21 MARS 2023

Le Président  
Fabrice Pannekoucke



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

n° 2023-03-06 - Animation du grand cycle de l'eau - GEMAPI : Approbation des avenants de transfert des marchés publics dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI